

voirs et leurs devoirs en mettant hors du concours un animal dont le mérite est tellement apparent qu'on se dispute sa possession.

Nous sommes donc encore d'avis qu'il était très-mal à propos et même très-injuste de n'admettre à l'exposition que les chevaux élevés dans la Province quand les directeurs reconnaissaient à l'unanimité la supériorité du cheval importé sur tous les autres dans le comté. Il nous semble, que, sous les circonstances, les propriétaires du cheval en question auraient été suffisamment punis (en supposant qu'ils méritaient de l'être) en n'obtenant pour tout encouragement, que la somme de \$7, montant du prix offert, quand leurs déboursés pour l'achat du cheval s'élevaient à plus de \$2000 !

Nous espérons donc encore que les directeurs reviendront sur leur première décision et qu'ils admettront au prochain concours tous les chevaux appartenant *bona fide* aux membres de la société, qu'ils aient été importés ou qu'ils aient été élevés dans le pays !

EXPOSITION.

QUE LES JUGES MOTIVENT LEURS JUGEMENTS !

Nous sommes heureux de reproduire les excellentes remarques qui suivent et que nous extrayons de la *Miverve*.

Il est incontestable qu'il se fait depuis quelques années un mouvement agricole très accentué. On a beau dire, on a beau contredire et s'attacher opiniâtement à la routine, le progrès va son train, lentement si vous le voulez, mais sûrement et toujours dans la bonne direction. L'approche des expositions de comté et de la grande exposition provinciale met en jeu et précipite l'action de toutes les rivalités, de toutes les ambitions de ces modestes, mais nobles compétiteurs qui ne font pas la course au clocher dans un but de sot orgueil, de vanité stupide. Leurs visées montent plus haut, leurs efforts sont plus dignes. Qu'il s'agisse du meilleur mode d'élevage de bétail ou du meilleur système d'assolement ; qu'on veuille perfectionner ou plutôt centupler le rendement de certains légumes ou accélérer les progrès de la plantation à tous les points de vue, le but à atteindre est toujours bon, extrêmement utile, mais utile d'une utilité nationale et de nature à augmenter le bien-être du plus grand nombre et d'assurer davantage la sécurité de l'état.

Ces réflexions nous viennent naturellement à l'esprit en lisant une correspondance publiée dans le dernier numéro de la *Semaine Agricole*, par M. A. Mousseau, jeune agriculteur éminent de Berthier. Il suggère aux juges chargés d'apprécier le mérite et de distribuer les prix une excellente idée, idée qu'on devrait saisir aux cheveux et mettre partout en pratique. Nous laissons la parole à M. Mousseau

"Après avoir minutieusement examiné les animaux, dit-il, je voudrais que les juges viennent motiver leur jugement sur le champ même de l'exhibition ; c'est-à-dire, donner les raisons pour lesquelles tel animal l'emporte sur tel autre qui, de prime abord, semble être plus beau ; pourquoi le premier prix prime sur le second et ainsi de suite, pour chaque classe d'animaux. Que dirait-on d'un juge de nos cours civiles ou criminelles qui condamnerait une personne, sans donner le pourquoi de son jugement, sans le motiver ? On sait tout ce que l'on pourrait dire sur le compte d'un tel employé."

"Il faut avouer que la chose n'est pas aussi importante que les grands procès civils ou criminels qui se passent quelquefois dans nos cours de justice, mais il n'est pas moins vrai qu'en obligeant les juges à motiver leurs décisions, ces derniers prendraient bien plus de précautions qu'ils n'en prennent ordinairement et instruiraient en même temps les cultivateurs sur la valeur réelle, les qualités respectives des animaux ; ce mode de juger deviendrait à proprement parler une espèce d'école pour la plupart."

La méthode proposée est très bonne et nous sommes convaincus que partout l'on se fera un devoir de la mettre en usage ; les résultats bienfaisants qui en découlent sont incalculables. Ce sera la meilleure école agricole pratique que l'on puisse fonder, suivant l'idée de M. Mousseau.

Au début, il y aura, sans doute, des obstacles assez sérieux ; tous les juges d'exposition ne sont pas à la hauteur de leur position. L'ignorance et les vieilles coutumes ont encore quelque part leurs coudées franches ; mais la chose devient de plus en plus rare et il y a aujourd'hui assez d'agronomes capables, instruits et expérimentés pour que chaque exposition ait ses juges en état de donner le pourquoi de leur décision et de faire comprendre à un aspirant malheureux pourquoi il perd cette année et comment il peut gagner l'année prochaine.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Puisque vous accordez si gracieusement l'hospitalité de votre journal à un sujet quelconque pourvu qu'il intéresse les Cultivateurs, je me permets de vous envoyer ce qui suit :

Avis à ceux qui ont ou qui auront des chevaux malades ! !

Il réside dans la ville de Berthier un fameux vétérinaire, Mr. Charles Lévêque, forgeron de métier. Il a déjà passé deux ans à l'école vétérinaire, à Montréal ; il se propose d'y retourner pour obtenir ses diplômes.

Le 21 Juillet, mon cheval voulant sauter, brisa une perche de 3½ pouces de diamètre en deux parties, un bout entrant profondément dans la chair, le blessa grièvement entre les parties et la cuisse tandis que l'autre bout de la perche lui foula la cuisse, le cheval étant tombé à la renverse. Le tout fut guéri, par M. Lévêque, au delà de toute attente, dans l'espace de trois semaines. Si quelqu'un a des doutes sur la vérité du fait, qu'il veuille venir voir l'animal dans la paroisse de Berthier, et tout en se rassurant, il fera grand plaisir à

M. BRISSETTE.

Berthier, 16 Aout 1870.

Nous ne pouvons trop conseiller à Mr. Lévêque de suivre pendant quelques mois les cours de notre école vétérinaire, afin d'obtenir ses diplômes. Quelques soient les aptitudes des gens, il y a toujours un grand risque en employant des personnes qui ne peuvent donner de garanties réelles de leurs capacités. Ceci est tellement bien reconnu que tout le monde s'accorde à qualifier de charlatans tous ceux qui pratiquent la médecine et la chirurgie, tant sur les hommes que sur les animaux, sans avoir au préalable donné des preuves convaincantes de la valeur des études qu'exige la pratique.

Médecins et Vétérinaires.

A propos, ne serait-il pas très-avantageux si nos jeunes médecins qui se préparent à pratiquer à la campagne suivaient les cours de l'école vétérinaire et obtenaient leurs diplômes ? Quels services ne pourraient-ils pas rendre aux cultivateurs, d'ici à ce que la science vétérinaire soit assez appréciée pour faire vivre des hommes spéciaux. Nos collaborateurs voudraient-ils bien nous donner leur avis sur ce sujet ?

ERRATA.—Dans l'article sur les coqs et poules domestiques, publié dans la *Semaine Agricole* du 11 courant, dans le paragraphe concernant les coqs nègres lisez "la peau du corps" au lieu de la peau du coq. Au lieu de "ses cachets" lisez ses coquets.